

Internet. Une société propose de scanner et de stocker les documents à conserver.

Des papiers véritables dans un coffre virtuel

Montpellier de notre correspondant

L'acte de propriété de sa maison, ses bulletins de salaire depuis trente ans, son contrat d'assurance vie, les factures de meubles et chaîne hi-fi, le contrat de mariage... A l'heure du tout-numérique, l'obligation de conserver pendant des années toutes sortes de documents «papier» peut sembler anachronique. Sans parler de l'inquiétude de les perdre, de se les faire voler ou de les voir disparaître dans un incendie. Dominique Calmes, ancien ingénieur à IBM et férus d'Internet,

«Je me demande pourquoi d'autres n'y ont pas pensé avant moi.»

Dominique Calmes, créateur du site

vient de lancer un service en ligne de conservation *ad vitam aeternam* des papiers importants. «La nécessité d'un tel service paraît tellement évidente que je me demande pourquoi d'autres n'y ont pas pensé avant moi», s'amuse ce nouveau Montpelliérain, qui affirme «être en négociation avec de gros organismes», caisses de retraite ou associations pour sans-abri. Le principe est simple: soit chacun scanne soi-même ses documents, soit on les envoie par la poste ou par fax à l'adresse d'e-coffre-fort (1), à Montpellier, qui se charge de les scanner puis vous les renvoie. Ces fichiers

PDF sont placés dans un «coffre» ouvert sur le site et deviennent accessibles grâce à un mot de passe. On peut remplir son «coffre» à volonté. Le prix de la location? Trois euros par mois. Ce tarif devrait baisser, promet l'inventeur, si les abonnés sont nombreux...

Certes, Dominique Calmes n'est pas le premier à proposer de la sauvegarde en ligne de documents. Divers prestataires offrent déjà depuis longtemps aux entreprises de stocker leurs données. D'autres sites, comme For Ever Save, s'adressent aux particuliers.

«Mais la grande différence, c'est que nous garantissons une confidentialité totale, et nos docu-

ments ont valeur probante devant un assureur, une caisse de retraite ou un notaire», explique Dominique Calmes. Chaque document est en effet crypté et reçoit une empreinte numérique qui permet de prouver la date de son dépôt, et qu'il n'a jamais été modifié depuis cette date. En plus, e-coffre-fort s'engage à faire évoluer le formatage des documents suivant les futures versions de PDF, afin qu'ils restent lisibles, même dans un demi-siècle. Car tout notaire devra se faire transmettre le contenu intégral du coffre. ◆

PIERRE DAUM

(1) www.e-coffre-fort.fr